

Le vérificateur général du Québec par intérim livre les conclusions de sa vérification concernant la qualité de l'air dans les écoles primaires – Communiqué n° 2

Québec, le jeudi 29 novembre 2012 – M. Michel Samson rend public aujourd'hui le tome de l'automne 2012 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*.

Dans le **chapitre 2**, il fait part des constats et des recommandations résultant de ses travaux.

Les différents facteurs de risque liés à la qualité de l'air intérieur, dont l'enveloppe du bâtiment et son entretien, sont peu maîtrisés par les commissions scolaires vérifiées :

- Le programme d'entretien préventif des bâtiments et de leurs équipements est soit non structuré soit incomplet.
- La mise en œuvre de certains travaux d'entretien tarde à se faire ou les délais ne sont pas suivis.
- L'inspection visuelle annuelle des bâtiments n'est pas assurée.
- L'historique des bâtiments est dispersé et incomplet.

Des situations préoccupantes concernant les facteurs de risque ont été observées : mauvais drainage de la toiture, fissures dans le parement de briques et la fondation, vides sanitaires ayant un taux d'humidité élevé, présence de moisissures, etc. En plus d'accélérer la détérioration des bâtiments, ces lacunes risquent de dégrader la qualité de l'air intérieur des écoles et, conséquemment, peuvent nuire à la santé des occupants, particulièrement à celle des enfants, ainsi qu'à leur productivité.

Méconnaissance des systèmes de ventilation en activité et de leur utilisation et pratiques d'aération recommandées non observées. Des indices de ventilation inadéquate ont été relevés dans toutes les écoles visitées.

L'entretien ménager de cinq des six écoles visitées est négligé. Le recours à des devis d'entretien ménager détaillés est peu fréquent et le suivi de l'entretien est informel et variable.

L'encadrement et la surveillance de la qualité de l'air intérieur exercés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sont pas adéquats. Le ministère n'a pas l'assurance que les écoles primaires offrent un milieu propice à la santé des occupants et à la réussite scolaire. Il n'a pas formulé d'orientations portant sur la qualité de l'air ni choisi de standards relatifs aux paramètres de confort et aux contaminants, sauf pour l'amiante et le radon. De plus, la surveillance qu'il exerce est épisodique et fragmentaire. En effet, le ministère n'exige pas des commissions scolaires une reddition de comptes formelle et régulière afin d'être informé de tout problème majeur relatif à la qualité de l'air intérieur.

L'encadrement de la qualité de l'air intérieur par les commissions scolaires vérifiées est souvent insatisfaisant. La Commission scolaire de Montréal a un plan de gestion de la qualité de l'air intérieur, mais ce dernier doit s'inscrire davantage dans un processus continu et être pleinement opérationnel. Les commissions scolaires des Navigateurs et de Sorel-Tracy n'ont pas élaboré un tel plan.

Le rapport détaillé et la présentation du contenu du rapport sous forme de diaporama sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapport annuel du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay
Cabinet du vérificateur général
Tél. : 418 691-5926